



Règlement intérieur du restaurant scolaire

Afin de bénéficier du service facultatif de la cantine, les familles doivent inscrire leurs enfants auprès de la Mairie, accepter et respecter le règlement intérieur.

Pour la prochaine rentrée scolaire, la commission école-cantine a retravaillé ce règlement afin de le mettre à jour, d'y apporter des précisions et établir de nouvelles règles notamment en matière d'impayés et de discipline. Le Conseil décide ainsi de valider ce règlement intérieur modifié et de le mettre en place à la rentrée scolaire 2023-2024.

Attribution de l'AALC-Aide à la Construction

Pour rappel, l'aide à la construction est un dispositif de soutien financier apporté par la commune, pour l'accession à la propriété sur le lotissement de la Haute-Vergne. Elle concerne uniquement les constructions neuves à usage d'habitation principale pour des particuliers primo-accédants. Deux dossiers ont été déposés dernièrement et la commission d'attribution a émis un avis favorable. Le Conseil valide cette décision. Ainsi, la somme de 1 500 € sera versée prochainement à chacun des deux bénéficiaires.

SIEDS : prolongation de l'accord-cadre pour la fourniture d'électricité 2024-2027

L'accord-cadre entre notre collectivité et le SIEDS pour la fourniture d'électricité arrive à son terme au 31 décembre 2023. Le Conseil accepte donc de le renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2027, afin de permettre à la Commune de bénéficier de la fourniture d'électricité aux meilleurs prix.

Rétribution exceptionnelle au gardien de l'église

Le Conseil décide de reconduire le versement d'une rétribution annuelle de 200 € au gardien de l'église. Cette décision s'appliquera jusqu'en 2025.

Acquisition d'un bien immobilier rue de la Charmille

Un particulier a proposé de vendre à la Commune, au prix de 22 000 €, un bien et un petit terrain, situés 3 rue de la Charmille, près du bâtiment démoli en 2019. Le bien serait lui aussi démoli et permettrait à la commune d'effectuer un aménagement urbain qui sécuriserait le carrefour. Le Conseil donne son accord quant à cette acquisition.

Taxe d'habitation sur les logements vacants

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du territoire et au vu des nombreuses demandes de logement auprès du secrétariat, le conseil décide d'entamer une démarche de lutte contre les logements vacants. Ainsi, tous les propriétaires de logements vacants, habitables et non-meublés depuis plus de 2 ans, seront assujettis à la taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Renouvellement de la convention de collecte de cartons au collège

Depuis plusieurs années, la Commune et le Collège Louis Merle sont liés par une convention qui organise la collecte de cartons et autres déchets du collège par les agents communaux. Le Conseil décide donc de renouveler cette convention et de maintenir le tarif à 35 € la demi-heure à compter du 1^{er} juin 2023.

Refacturation de la consommation d'eau à AGB-Rénovation

Au mois de mars, la société AGB Rénovation a effectué des nettoyages de façades sur les 8 logements de 3F Immobilière Atlantic Aménagement, situés Impasse du Parc. La Collectivité avait donné son accord pour le raccordement au compteur d'eau de la Commune. Dans le but de facturer les 2960 litres consommés par cette société, il convient de prendre une délibération.

Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.


Mise en page :


A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 5 juin à 20h15

Projet Maison d'Assistantes Maternelles-MAM

La réflexion quant à l'utilisation du futur bien préempté continue. En effet, la suggestion faite par une conseillère, d'utiliser ce bâtiment pour en faire la future MAM est tout-à-fait judicieuse. Les assistantes maternelles qui participent à ce projet en sont d'accord, et l'architecte également. Cependant, il convient maintenant d'avoir l'aval de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Préfecture qui nous a accordé la subvention DETR-Dotation d'Équipements des territoires Ruraux pour une construction neuve. Au vu du prix des matériaux, la Commune pourrait faire des économies sur le montant des travaux. Le Conseil accepte de modifier son projet.

Point sur les travaux et chantiers en cours

Maison de santé : élévation des murs retard de deux semaines. L'architecte travail sur le chiffrage de l'aménagement du cabinet du dentiste.

Commune nouvelle : une quatrième réunion s'est tenue le 3 avril 2023 avec la participation des conseillers. Les réflexions ont été menées par groupe de travail suivant plusieurs thématiques. Mais il y a encore beaucoup d'interrogation. Quatre communes seraient prêtes à poursuivre la démarche et ont évoqué le recrutement d'un bureau d'étude pour les aider dans leur réflexion.

Petites Villes de Demain : la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire sera signée le 10 mai 2023. Un comité technique et un atelier participatif avec la population sont prévus le 12 mai.

Pont interdit : un arrêté municipal a été pris afin d'interdire l'accès au pont du Moulin de la Touche. En effet ce pont est très dégradé et toute personne circulant sur cet ouvrage pourrait se mettre en danger. La collectivité recherche des financements pour la réparation de ce pont et a été retenue dans le dispositif du CEREMA. Nous constatons que des personnes enlèvent régulièrement les barrières de sécurité qui ont été mises pour votre sécurité à tous. Soyez vigilant ne franchissez pas ce pont.

Procédures d'expulsion : pour les deux dossiers, l'audience a été reportée au 4 mai dernier (initialement prévue le 6 avril), nous obtiendrons donc les décisions justice en juin ou juillet prochain.

Ombrières photovoltaïques : la société ODEUS a reçu l'arrêté autorisant la construction de ombrières photovoltaïques aux Effres. Celui-ci fait état d'un avis conforme du SDIS qui prend bien en compte le lac comme réserve incendie, accessible et utilisable.

Lotissement de la Haute-Vergne : le règlement du lotissement suscite plusieurs interrogations au sein des riverains. En effet, un constat a été fait sur certains ouvrages ne respectant pas ce règlement. Des mesures doivent être prises et il est proposé à la commission urbanisme d'étudier plus précisément le règlement et les cas particuliers.

Questions diverses

Aucune question.

Sécurité

Un arrêté municipal a été pris afin d'interdire l'accès au pont du Moulin de la Touche.

En effet ce pont est très dégradé et toute personne circulant sur cet ouvrage pourrait se mettre en danger.

Nous demandons à la population de respecter l'arrêté municipal n°2023-035 affiché sur les lieux et en mairie.

Tous à vos agenda !

Le marché de producteurs de pays en partenariat avec la chambre d'agriculture, aura lieu le

16 juin 2023 à partir de 18h00

Comme l'an passé, un grand nombre de producteur sera présent sur le site des Effres pour une soirée conviviale et animée.

